

**SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024**

(Date de convocation : 11 septembre 2024)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	12
Présents :	10
Absents excusés ayant donné procuration :	/
Absent excusé non représenté :	1
Absent non excusé :	1
Votants :	10

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire-Président.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Monsieur Régis D'OLEON, Jean-Claude GRAVIERE, Christian GORLIN, Christian SOLLIER et Mesdames Nadège BOISSIN, Michèle BAZ, Isabelle DESRUT, Nicole NEYRON et Muriel VACHET.

Absente excusée : Mesdames Géraldine PETIT.

Absente non excusée : Madame Solène ESPITALLIER.

**Délibération n° 11-24**

**Modification du tableau des effectifs du personnel  
du Centre Communal d'Action Sociale.**

Monsieur CARLE, Maire-Président, rappelle aux membres du Conseil que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il précise qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel du C.C.A.S. pour les besoins des services en créant le poste suivant : Agent social de 2<sup>ème</sup> classe.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Où il l'exposé de son Maire-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la vacance d'emploi V084240930000421 du 30 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer 1 poste d'Agent Social de 2<sup>ème</sup> classe, de catégorie C, Stagiaire, à temps non complet, soit 28 heures hebdomadaires.

Modifie le Tableau des Effectifs du Personnel du C.C.A.S. à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 :

- Filière : Sociale
- Cadre d'emploi : Agent Social 2<sup>ème</sup> classe Catégorie C
- Grade : Agent Social
- Effectif : 1 emploi

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent titulaire de cet emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
la vice-Présidente,

  
Nadège BOISSIN

Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 04/10/2024  
Publiée le : 04/10/2024